

PROCURATION ANNUELLE - Enseignement secondaire

IMPORTANT : aucune rature ni mention complémentaire ne doivent être portées sur la procuration

| | |
|---|--|
| Etablissement : LEAP DU TERTRE 10 Rue du Tertre 72400 LA FERTE BERNARD | PROCURATION ANNUELLE Enseignement secondaire Païement des bourses sur critères sociaux Année scolaire <u>2023-2024</u> |
|---|--|

| | |
|--------------------------|--|
| Je soussigné(e) | |
| Agissant en qualité de : | Représentant légal |
| Domicilié(e) à | |
| Donne procuration à M. | COUSIN Dominique |
| Président de | l'Association Familiale de Gestion de l'établissement susmentionné |

| | |
|--|--|
| <p>attribuée à l'élève mentionné ci-contre.</p> <p>- d'en donner valable décharge au comptable public et verser au compte de l'établissement les sommes dues au titre de la scolarité de l'élève mentionné ci-contre.</p> <p><u>A l'effet de :</u></p> <p>- percevoir en mon nom le montant, arrêté par l'ordonnateur compétent pour l'année scolaire 2023-2024, de la bourse sur critères sociaux</p> | <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>élève de cet établissement,</p> <p>en classe de :</p> <p>.....</p> |
| <p>le solde éventuel étant mis à ma disposition pour reversement selon le mode de règlement suivant :</p> | |

La dite procuration pourra être résiliée par mes soins sur simple demande faite par écrit au mandataire ci-dessus, au plus tard à la fin du trimestre précédent celui pour lequel la résiliation est demandée.

A le

A le

Signature du représentant légal de l'établissement
précédée de « bon pour acceptation »

Signature du responsable légal de l'élève
Précédée de « bon pour pouvoir »
